

SAISON 2017/2018

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les présents règlements (Sportifs et Intérieurs) annulent tous les règlements départementaux antérieurs. Ils complètent le règlement National sachant que d'autre part, les règlements et Statuts Généraux de l'UFOLEP s'appliquent aux sections sportives, ainsi que le règlement Intérieur du Comité Directeur Yonne.

Ce règlement tient compte, dans son esprit, du règlement National, des protocoles d'accord concernant le Tennis de Table et des particularités de notre département.

TITRE 1 - STRUCTURE

Le Tennis de Table UFOLEP est administré par une Commission Technique Départementale. Son rôle est de :

- a) proposer toute initiative visant à l'extension du Tennis de Table UFOLEP.
- b) organiser les compétitions qui sont de son ressort et tout ce qui en découle.
- c) assurer la formation d'animateurs, d'arbitrage, de dirigeants.
- d) créer, suivant le besoin, de nouvelles compétitions.

La Commission Technique est animée par un responsable secondé par différentes sous-commissions dont les membres sont élus par les clubs.

Sous-commissions :

- 1) Championnat par équipes.
- 2) Critérium individuels.
- 3) Coupes départementales.
- 4) Classement des joueurs.
- 5) Nationaux. A et B. et les douze heures UFOLEP.
- 6) Gestion du site internet

TITRE 2 - ASSOCIATIONS ET LICENCES

Les associations participant aux différentes épreuves doivent être régulièrement affiliées à l'UFOLEP et respecter les règlements de la fédération.

Tout joueur participant à une compétition, doit dès la première rencontre officielle, être régulièrement licencié selon les règlements généraux de l'UFOLEP. La date d'homologation de la licence fait foi de la capacité d'un joueur (euse) à participer à une épreuve organisée par la commission technique départementale.

Les licences seront données par l'Ufolep si toutes les factures de l'année passée sont réglées.

Les licences seront données qu'après réception et encaissement du règlement de la facture.

Dérogation à la convention nationale FFTT

Les représentants du département des deux fédérations réunies en commission mixte le 24 mai 1994 réglementent les dispositions prises par les sportifs individuels licenciés aux deux fédérations dans deux associations différentes. Il s'agit de répondre à la demande et à la pratique de joueurs individuels de pouvoir jouer dans les deux fédérations alors que le club d'origine est à simple affiliation UFOLEP ou FFTT”.

« La possibilité est donnée aux pratiquants d'être licenciés aux deux fédérations UFOLEP et FFTT dans deux associations différentes sous réserve qu'au moins une des deux associations soit en simple affiliation. Le cas de chaque joueur ou joueuse usant de cette possibilité doit être signalé aux commissions des fédérations respectives par les responsables des clubs concernés. Ces joueurs ou joueuses seront brûlés pour une rencontre qui opposerait les deux associations dans lesquelles ils (elles) sont licenciés. »

TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Les épreuves départementales : Elles sont organisées et gérées par la Commission Technique Départementale et sont prises en compte dans le calcul des classements. Elles comprennent :

- les épreuves individuelles, montée et descente à chaque tour,
- les épreuves par équipes de trois joueurs.
- les coupes départementales inter club par équipes de 2 à 4 joueurs.

Les tarifs de ces compétitions sont votés à la réunion annuelle des clubs.

Les épreuves Nationales : Elles sont organisées et gérées par la Commission Technique nationale de tennis de table. Elles comprennent :

- Les Critérium nationaux A et B.
- Les Coupes nationales A et B.
- Les douze heures UFOLEP.

TITRE 4 - LES CLASSEMENTS

Chaque joueur (joueuse) débute à 500 pts et marque ou perd des points à chaque rencontre de championnat par équipe, individuel, coupes départementales en fonction du niveau de l'adversaire. En début de saison, les joueurs ayant moins de 500 points repartent avec 500 points. Un joueur classé en FFTT qui débute en UFOLEP débutera avec son classement FFTT. Un joueur (joueuse) débutant à 500pts et dont le niveau serait constaté supérieur pourra être reclassé par le responsable des classements. Les joueurs en forte progression (+100 points) pourront également être reclassés.

Un joueur qui reprend l'activité tennis de table après une ou plusieurs saisons d'inactivité se verra appliquer une décote de 25 points par année d'inactivité plafonné à 8 saisons, soit un nombre de points ne pouvant pas excéder 200. (Décote faite sur la base du dernier classement officiel)

Afin de supprimer la dérive, les classements sont faits à partir d'un tableau différent de celui de la FFTT.

Lors d'une rencontre, le vaincu perd autant de points qu'en gagne le vainqueur.

1)RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

A) Une association ne peut être représentée dans la même division de championnat que par trois équipes au plus.

B) Une équipe se compose de trois joueurs (ses) : les parties sont disputées dans l'ordre de la feuille officielle de l'UFOLEP au meilleur des cinq manches. Le championnat est organisé en divisions (Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur, Division 1, 2, 3, 4, et 5 suivant le nb d'inscrits). Chaque division comporte 1 poule non géographique de 8 clubs qui se rencontrent sur 14 journées. A l'issue de ces 14 journées, les 3 premiers de chaque niveau montent au niveau supérieur et les 3 derniers descendent au niveau inférieur.

La Commission Organisatrice fixe les jours et heures des rencontres en tenant compte de la disponibilité des salles des clubs recevant. Sauf dérogation de la commission les rencontres débutent à 20h, l'équipe qui reçoit doit ouvrir sa salle au plus tard 15 mn avant l'heure de la rencontre. Une équipe (2 joueurs minimum) ne se

présentant pas trente minutes après l'heure fixée est battue par forfait. Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui a avisé de son retard.

Le championnat ayant lieu en poule unique de huit équipes non géographiques, les rencontres distantes nord – sud, aller et retour, pourront se disputer en terrain neutre après accord des 2 équipes et suivant la disponibilité des salles.

D) Les dates portées au calendrier sont impératives. Les rencontres peuvent éventuellement être avancées ou reportées à une date ultérieure à condition de conserver l'ordre des journées (exemple : la journée 9 doit se dérouler après la date de la 8ème journée et avant la date de la 10ème journée). Une indisponibilité de salle devra être anticipée et la rencontre, si possible, avancée. En dernier recours, la rencontre sera jouée sur des tables neutres à déterminer avec la Commission Sportive.

E) Un classement par points est établi selon le barème suivant :

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait de pénalité

En cas d'égalité, le victory-average particulier départagera les équipes, puis le set-average, puis le point-average, d'où la nécessité d'inscrire le nombre de points à chaque manche.

Les points gagnés contre une équipe forfait général sont décomptés. Il est refait un nouveau classement.

Le classement final des équipes se fait en fonction des points gagnés, puis, en cas d'égalité, d'après la colonne « Différence ». En cas de nouvelle égalité, ce sont les résultats des rencontres aller/retour entre les 2 équipes qui les départageront (victory-average puis set-average puis point-average).

F) L'équipe qui reçoit, fournit la feuille de rencontre, les balles homologuées ou double cercle (toutes les parties d'une rencontre doivent se dérouler avec la même marque de balle). L'arbitrage des parties est assuré par l'ensemble des joueurs qui compose les deux équipes. Toute rencontre doit être juge-arbitrée. Si ce dernier n'est pas désigné par la Commission, il sera fait appel :

- 1°) à l'arbitre ou juge-arbitre diplômé au plus haut niveau et présent dans la salle (même joueur).
- 2°) au capitaine visiteur qui n'a pas le droit de refuser.

Les rencontres allers se jouent sur les tables du premier nommé et le retour sur celles du deuxième nommé. Une équipe ayant déclaré forfait à l'aller devra se déplacer au retour. Si une équipe déclare forfait au match retour, elle devra rembourser les frais de l'équipe qui s'est déplacée à l'aller : 0,20 euro du km aller-retour.

Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre, les 3 joueurs ayant le plus joué dans chaque équipe seront considérés comme brûlés pour cette rencontre.

G) Homologation des licences :

Tout joueur ne présentant pas sa licence est tenu de prouver son identité. La mention "licence en cours" n'est pas acceptée. Les capitaines devront exiger la présentation des licences munies de photo et signées ou des cartes d'identité. En cas de non présentation, le Juge-arbitre doit poser des réserves avant le début de la rencontre. Les réserves sont signées des deux capitaines et du juge-arbitre. En outre, les joueurs qui ne seraient pas en mesure de présenter de licence homologuée doivent signer une attestation sur l'honneur

« Le joueur Certifie sur l'honneur être régulièrement licencié à l'UFOLEP de l'Yonne pour le club deet avoir présenté, pour cette demande, un certificat médical de non-contre indication à la pratique du tennis de table. »

H) Limitation de classement : le total du classement des 3 joueurs ne doit pas être supérieur à:

- 39 en promotion d'excellence et 19 pour le niveau le plus bas.

Pour les autres divisions, l'écart suivra ce calcul : $(39-19)/\text{nombre de divisions en dessous de la promotion d'excellence}$.

- pas de limite en excellence.

I) Qualification des joueurs.

Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe.

Un joueur ayant disputé 4 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes opérant dans des divisions différentes, ne pourra plus participer au championnat dans une équipe d'une division inférieure à celle de la division la plus basse, pour laquelle il a joué.

Lorsqu'une association a plus d'une équipe dans une même division, tout joueur ayant disputé une rencontre pour une de ces équipes ne pourra plus jouer dans l'autre équipe de la même division.

Lorsqu'une équipe d'une association ne participe pas à un tour de Championnat, pour quelque raison que ce soit, les joueurs ayant disputé la rencontre précédente au titre de cette équipe, ne peuvent pas jouer dans une équipe d'une division inférieure pour ce tour. Lorsqu'une équipe est exempte du premier tour de championnat, ne pourront participer au deuxième tour au titre de cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association.

L'équipe recevant doit, au plus tôt, communiquer les résultats et les feuilles de match remplis **dès le samedi matin** suivant la rencontre par mail : champ-ufolep-tt@orange.fr

J) Tout nouveau club adhérent devra signaler le plus précisément possible le classement des joueurs engagés. L'intégration de l'équipe se fera au mieux, sans appliquer la limitation des classements.

2) REGLEMENT DES CRITÉRIUMS INDIVIDUELS

Art. 1 : Le CD de l'Yonne organise des championnats individuels départementaux sur quatre soirées avec système de montée et de descente, plus deux soirées (A et B) de qualifications aux nationaux par catégories d'âge afin de s'uniformiser avec le niveau nationale.

Art. 2 : Structure de l'épreuve : les deux premiers de chaque poule monteront d'une division au tour suivant de la même saison (sauf Honneur et promo : le premier de chaque poule seulement). Les deux derniers descendront d'une division. Les divisions sont : Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur, Division 1, 2, 3, 4...

Les soirées de qualifications aux nationaux sont accessibles à tous joueurs et joueuses ayant participé à au moins deux tours d'individuels dont le premier et se disputeront par catégories d'âge et de sexe, chaque tableau est limité à 12 participants, au cas où plus de 12 joueurs serait inscrits dans une même catégorie, seul les classements les plus élevés seront retenus, les inscriptions pour les soirées de sélections se font sur un bulletin dédié envoyé à chaque club en début de saison.

Art. 3 : Les rencontres à Gurgy se jouent le Vendredi à 20h00, (20h est l'heure de début des parties et non pas l'heure d'arrivée des joueurs) la salle de Gurgy ouvrent à 19h30. Pour Ligny le Chatel, ouverture à 20h30.

Art. 4 : Le champion départemental sera 1er du classement par points à l'issue du dernier tour. Les meilleurs de chaque catégorie seront récompensés *sauf s'ils sont seuls dans leur catégorie*. Un trophée sera attribué aux plus jeunes et aux plus âgés.

Art. 5 : L'engagement est réservé aux licenciés, *la licence signée avec photo est à présenter sur le lieu de la compétition*.

Art. 6 : La Commission désignera si possible un juge-arbitre par salle.

Art. 7 : Tout cas non prévu sera tranché par la Commission Sportive en application des règlements UFOLEP et des règles FFTT- ITTF.

Art. 8 : Tout forfait individuel même de dernière minute doit être signalé au plus tôt au responsable du championnat individuel. Tout joueur qui ne prévient pas de son absence avant 18h sera exclus pour le reste de la saison sur cette épreuve et pour les nationaux individuels. *Toute absence même excusée au 1^{er} tour entraîne la non inscription aux soirées de qualification aux nationaux* (sauf certificat médical ou justificatif employeur) dans tous les cas deux tours

minimum plus une soirée de qualification par catégories sont exigés pour participer aux nationaux. Versement par les clubs d'une caution qui sera encaissée par l'UFOLEP en cas de forfait non prévenu avec maintien de l'exclusion de la compétition. La caution est fixée à 10€ par joueur. *A la charge du club de récupérer cette caution auprès de son joueur.*

Art. 9 : Tout forfait aux nationaux après la date limite d'inscription entraîne la non qualification la saison suivante (sauf certificat médical ou justificatif employeur).

Art. 10 : Tout joueur (joueuse) qui n'aura pas participé aux deux premiers tours sera éliminé de cette compétition. Ce joueur ne sera pas pris en compte pour les quotas des nationaux.

Art. 11 : Aucune inscription ne pourra être faite après le 1er tour

Sauf pour remplacer un joueur éliminé et à condition que son classement soit à peu près équivalent à celui du joueur qu'il remplace, dans ce cas, le joueur ne pourra pas participer aux nationaux.

Sauf pour un joueur débutant s'il reste de la place dans la plus basse division.

3) REGLEMENT DES COUPES DÉPARTEMENTALES

1°) La Commission Départementale met 3 coupes en jeu.

- A : Adultes hommes ou femmes A (toutes licences UFOLEP)
- B : Adultes hommes ou femmes B (simple affiliation UFOLEP)
- C : Jeunes 12 à 16 ans mixte.

Une équipe exclusivement féminine peut se qualifier pour les coupes nationales féminines, une équipe peut être constituée de deux féminines de deux clubs différents à condition qu'elles soient les seules féminines de leur club. Une équipe exclusivement masculine peut se qualifier pour les coupes nationales masculines.

Les licenciés jeunes ne sont pas autorisés dans les équipes des tableaux A et B seniors, ni en départementale, ni en nationale à l'exception des équipes féminines.

2°) Composition des équipes

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 joueurs (euses) :

-2 mêmes joueurs disputent obligatoirement les 4 simples.

-les doubles peuvent être joués par les 2 joueurs (euses) différents des simples.

-Au cours des trois tours de coupes, seuls les quatre joueurs qui seront inscrits dans une équipe seront qualifiés pour jouer dans cette équipe (un remplaçant est toujours possible à condition qu'il n'ait pas joué dans une autre équipe).

3°) Engagements

Une association peut engager plusieurs équipes dans une même catégorie, mais les pongistes participants dans une équipe déterminée ne peuvent jouer dans une autre équipe durant toute la compétition. Un(e) joueur (joueuse) ne peut s'engager que dans une catégorie. *La licence signée avec photo est à présenter sur le lieu de la compétition.*

6) LES CATEGORIES D'AGE UFOLEP (Age au 31 décembre de la saison en cours)

C0	Hommes	65 ans et plus
C1	Hommes	55 à 64 ans
C2	Femmes	60 ans et plus
C3	Hommes	44 à 54 ans
C4	Femmes	44 à 59 ans
C5	Hommes	21 à 43 ans
C6	Femmes	21 à 43 ans
C7	Garçons	17 à 20 ans
C8	Filles	17 à 20 ans
C9	Garçons	15 et 16 ans
C10	Filles	15 et 16 ans
C11	Garçons	13 et 14 ans
C12	Filles	13 et 14 ans
C13	Garçons	11 et 12 ans
C14	Filles	11 et 12 ans